

# BULLETIN D'ADHÉSION 2025



**Règlement à envoyer à :**

**Mme GOIN-BESSON Béatrice**  
**2 Rue des Épis - Boufféré**  
**85 600 MONTAIGU-VENDEE**

PRÉNOM, NOM DU PARENT 1 : .....

Date et Lieu de Naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

PRÉNOM, NOM DU PARENT 2 : .....

Date et Lieu de Naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Situation Familiale :  Concubinage  Mariage  Pacs  Divorce

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Liste rouge :  oui  non

Portable : ..... Email : .....

Prénom, Nom, Sexe, Date de Naissance de tous les enfants vivant au foyer

.....  M  F - né(e) le .....

Enfants à naître :

Date d'accouchement prévue ..... Type de multiples .....

Comment avez-vous connu l'Association ? .....

Caisse allocataire :  CAF  MSA  Autre : .....

Souhaitez-vous recevoir le bulletin semestriel « Les P'tits Bouts » en :

Version papier par voie postale  Version numérique par courriel

Acceptez-vous que l'Association, pour ses publications et son site internet, puisse prendre et reproduire des photos de vos enfants lors de manifestations de l'Association :  OUI  NON

La famille adhère à « Jumeaux et Plus de Vendée » pour l'année 2025. Elle règle son adhésion de 35 €. à l'ordre de « Jumeaux et Plus de Vendée » par  Chèque  Espèces. Elle doit fournir une copie du Livret de Famille à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

**Règle d'adhésion :**

La cotisation est valable pour l'année civile en cours (2025) :

- Adhère entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Août : 35 €
- Adhère entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Octobre : 18 €
- Adhère entre le 1<sup>er</sup> Novembre et 30 Novembre : 10 €
- Adhère après le 1<sup>er</sup> Décembre (soit 13 mois) : 35 €

**Modalités de ré adhésion :** la 2<sup>ème</sup> année : 32 €

au bout de 5 ans : 19 €

au bout de 10 ans : 9 €

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (**en gras dans le questionnaire**) votre adhésion ne pourra être enregistrée. Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées **UNIQUEMENT** :

- à la gestion courante de votre Association Départementale
- à la Fédération Nationale (si acceptation indiquée sur le présent document)
- à l'Union Départementale des Associations Familiales
- à l'Union Nationale des Associations Familiales

L'adhésion à 'Jumeaux et Plus de Vendée comprend l'abonnement au Multipl'Infos, bulletin de la Fédération Nationale expédié en publipostage.

La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers informatique et libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de Madame La Présidente de Jumeaux et Plus de Vendée.

Fait à ..... le .....

Signature

ASSOCIATION JUMEAUX ET PLUS DE VENDEE

2 Rue des Epis, Boufféré, 85 600 MONTAIGU-VENDEE

☎ 06 14 10 63 41 - @ : [contact@jumeauxetplus85.fr](mailto:contact@jumeauxetplus85.fr) - site : [www.jumeauxetplus85.fr](http://www.jumeauxetplus85.fr)